

C C S

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH DA A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Nathalie Vassilaros, Katherie Rochette, Nicole Kisisa, Gnahoua Zoabli, Yan Ouellette, Nathalie Picard, Anne-Marie Bilodeau

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon-Pierre Hébert, Catherine Chayer, David Hamel

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Ève Dell'Aniello, Marie-Claude Beaudet

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 8ème rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2020-2021
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 8 juin 2021,
à 19 heures, sur la plateforme *Zoom*

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame la présidente ouvre la séance à 19 heures 02. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que modifié, sur proposition de madame Nathalie Picard (CCSÉHDAA/21-06/01) .
3. Période de questions du public	Aucun public n'assiste à la séance.
4. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2021	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 11 mai 2021 est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de monsieur David Hamel (CCSÉHDAA/21-06/02) .
5. Retour sur le concours du CCSÉHDAA 5.1. Mot du sous-comité	<p>Une image composée des photos ayant été reçues pour le concours du CCSÉHDAA a été publiée sur le portail CLIC du CSSMB, sur ses réseaux sociaux, sur son site web et dans l'Hebdo des services. Contrairement à ce qui avait été discuté, aucune photo d'autres projets n'a été ajoutée au montage afin de s'assurer de bien respecter le consentement des parents. Madame Anne-Lyse Levert a rédigé un message accompagnant cette publication. Elle explique que les parents n'avaient pas signé d'autorisation pour que des gros plans du visage de leurs enfants soient publiés alors que certaines photos en comprenaient. Les directions d'établissement ont diffusé le message du CCSÉHDAA selon leurs modes (Facebook, courriels, etc.). Madame Levert indique qu'on a fait concorder le concours avec la Semaine québécoise des personnes handicapées. Elle soutient que le résultat final était simple et approprié dans le contexte actuel (pandémie) tout en soulignant adéquatement la participation au concours du CCSÉHDAA. Madame la présidente remercie chaleureusement les membres du sous-comité ainsi que madame Levert et l'équipe du Service des communications du CSSMB pour leur temps et leurs efforts en lien avec le concours. Madame Vassilaros souligne l'importance que revêt ce concours pour le CCSÉHDAA et la visibilité qu'il lui procure tout en félicitant les efforts des élèves HDAA. Elle ajoute que le concours de cette année s'est déroulé dans des circonstances exceptionnelles et que le CCSÉHDAA verra l'an prochain la formule autour de laquelle il s'organisera et s'orientera.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>6. Rapports et informations diverses</p> <p>6.1. Correspondance</p>	<p>Madame la présidente félicite monsieur Gnahoua Zoabli pour son élection sur le Comité d'éthique et de déontologie de la FCPQ. Elle mentionne que la durée de son mandat est de deux ans. Monsieur Zoabli signale que les tâches inhérentes à sa fonction n'ont pas encore été définies. Il soutient qu'il informera les membres du CCSÉHDAA au sujet de son mandat, de son déroulement et des attentes en lien avec celui-ci au cours des prochaines rencontres. Madame la présidente poursuit en indiquant que la FCPQ a annoncé la tenue d'un salon national virtuel de l'éducation qui se tiendra les 14 et 15 octobre prochains. Elle ajoute que le CSSMB a annoncé que son prochain colloque sur la douance sera présenté virtuellement le 3 décembre prochain. Madame Levert révèle que la deuxième édition de ce colloque est axée autour du thème « Douance : pour des expériences pleines de potentiel » et qu'on travaille présentement sur la création de beaucoup d'ateliers. Elle indique que le colloque traitera largement de la différenciation en classe. Elle ajoute ne pas savoir si le colloque de 2019 a fait en sorte de brasser les choses mais que tous les CSS ont reçu un budget en vue de la prochaine année scolaire et qu'ils sont en train de se réorganiser avec l'aide de celui-ci. Madame la directrice adjointe signale que le colloque virtuel s'adressera essentiellement aux gens qui travaillent en milieu scolaire en raison d'un nombre limité de places disponibles. Elle soutient que le CSSMB s'attend à ce que le colloque accueille entre 1 000 et 1 500 participants. Madame Levert déclare que les parents du CCSÉHDAA recevront une invitation pour s'inscrire mais que le colloque ne pourra pas être ouvert à tous car cela provoquerait la paralysie de la plateforme. Une cinquantaine de conférenciers seront à l'affiche et environ une quinzaine d'ateliers seront tenus. Madame la directrice adjointe précise qu'il sera demandé aux membres du CCSÉHDAA de ne pas propager l'invitation qui leur sera envoyée pour les raisons évoquées précédemment. Madame Levert indique que des vidéos seront enregistrées en direct et qu'il sera possible de les visionner en différé. Les participants auront ensuite accès à tous les ateliers. Elle ajoute qu'ils pourront s'inscrire à un certain nombre d'ateliers et à visionner les autres en rafale ultérieurement. La conférence d'ouverture sera présentée la veille ainsi qu'un montage d'une vidéo préenregistrée</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>avec des élèves doués en classes régulières. Il pourra également être visionné en différé. Un membre suggère que le colloque traite des deux profils d'enfants à haut potentiel (HP), à savoir le profil homogène et le profil hétérogène. Madame la directrice adjointe souligne qu'elle fera parvenir l'invitation au secrétaire du CCSÉHDAA afin qu'il la communique aux membres. En réponse à une question lui étant posée, madame Levert évalue à environ 1% le pourcentage d'élèves doués dans la population étudiante. Elle ajoute qu'on parle, cependant, de plus en plus d'une augmentation car beaucoup d'élèves ont d'autres troubles associés faisant en sorte qu'il arrive qu'on ne soupçonne pas leur douance (<u>ex</u> : dyslexie, dysorthographe).</p>
<p>6.2. Retour sur le congrès annuel virtuel de la FCPQ du 25 au 29 mai 2021</p>	<p>Mesdames Katherie Rochette et Nathalie Vassilaros ainsi que monsieur Gnahoua Zoabli ont participé au congrès annuel de la FCPQ et résumé, à tour de rôle, les conférences auxquelles ils ont assisté. Madame la présidente indique que les résumés des participants seront déposés sur le site de partage OneDrive du CCSÉHDAA. Ils soulignent avoir apprécié leur expérience et mentionnent que le congrès fut intéressant et enrichissant.</p>
<p>6.3. Activités de la présidence</p>	<p>Madame la présidente et madame Levert ont discuté avec la coordonnatrice du Comité Intégration et Conférences du CP au sujet de la présentation conjointe de formations en septembre et en novembre prochains. Elle mentionne qu'elle traitera de ce dossier au point 6.7. de l'ordre du jour.</p>
<p>6.4. Échos du Conseil d'administration du CSSMB</p>	<p>Lors de leur séance du 4 mai dernier, les membres du CA du CSSMB ont procédé à l'octroi des contrats de construction pour l'agrandissement de l'école Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont. Ils ont également adopté le PTRDI 2022-2025. Il annonce que les tarifs de passage par élève pour le transport de courtoisie ont été établis pour l'année scolaire 2021-2022. Il ajoute qu'il en fut de même pour le transport scolaire du midi. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'un service payé par le CSSMB et qu'il emprunte la formule de l'utilisateur payeur. Il ajoute que ce service n'est pas vraiment utilisé au sein du CSSMB car il coûte assez cher. Il est expliqué que des pléniers sont des séances d'information auxquelles sont conviés les membres du CA quelques fois par année.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>6.5. Comité de parents</p>	<p>Madame Levert indique que chaque service du CSSMB y procède à des présentations. Un délégué évoque une vague de démissions survenues au CA du CCSDM et demande quel climat règne au sein du CA du CSSMB. Il lui est répondu que celui-ci est au beau fixe. Le CA du CSSMB est composé d'une belle brochette de gens de milieux différents. Tous les membres du CA sont très investis et très agréables d'approche. Les membres du CA ont suivi entre 25 et 30 heures d'une formation obligatoire. Celle-ci a aidé les plus novices d'entre eux. Les échanges entre membres et avec les instances du CSSMB sont efficaces et cordiaux et respectueux. 40 :06</p> <p>Madame la présidente résume la séance du CP du 20 mai 2021. Madame Danielle Roberge, DGA (RÉTAC : Est et Verdun) a signalé qu'on dénombre de moins en moins de cas de COVID-19 dans les écoles. La vaccination va bon train. Madame la présidente mentionne qu'un consentement signé par les parents est requis pour la vaccination des élèves de moins de 14 ans. Madame Vassilaros indique que le programme de tutorat continuera en 2021-2022. En ce qui concerne le camp estival, les tenants et aboutissants n'ont pas encore été établis. Madame Roberge a déclaré qu'il ne sera pas offert à tous les élèves mais seulement aux élèves dont les besoins sont les plus criants. Les directions d'établissement communiqueront avec les parents des élèves ciblés. Madame la présidente relate que des cours d'été virtuels seront donnés pour le niveau secondaire. Elle indique que madame Roberge a également parlé d'une problématique relative aux lavabos des classes préscolaires. Elle mentionne qu'ils doivent uniquement servir à laver le matériel. Elle ajoute que l'eau fournie par ces lavabos n'est pas potable. Madame la présidente signale que les membres du CP ont été consultés quant aux critères d'inscription de certaines écoles spécifiques. Un retour a été effectué sur le congrès annuel de la FCPQ. Madame Vassilaros souligne que la prochaine séance du CP se tiendra le 10 juin prochain.</p>
<p>6.6. Suggestions de conférences pour le Comité de parents</p>	<p>Madame la présidente invite les membres du CCSÉHDAA à continuer de lui faire part de leurs suggestions de conférences pouvant être présentées par le CP.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>6.7. Conférences conjointes avec le CP en début d'année scolaire</p> <p>6.7.1. Résolution</p>	<p>Madame la présidente mentionne que le CP et le CCSÉHDAA présenteront conjointement deux conférences en septembre et en novembre prochains. La première traitera du Plan d'intervention et la seconde du passage du primaire vers le secondaire. Madame Vassilaros souligne que la présentation d'une conférence traitant du Plan d'intervention est importante pour le CCSÉHDAA car elle intéresse particulièrement les élèves HDAA et offre une visibilité au comité. Madame Levert indique qu'il s'agira de la même présentation ayant été offerte cette année. Elle ajoute que la conférence traitant du passage du primaire vers le secondaire sera présentée par monsieur Dominic Haché (directeur adjoint – Service des ressources éducatives).</p> <p>Il est proposé par madame Nathalie Picard et résolu à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA d'adopter un budget de quatre cents dollars (400\$) pour les frais associés à la présentation des deux (2) conférences qui seront présentées conjointement avec le Comité de Parents (CP) pour l'année scolaire 2021-2022, à savoir :</p> <p>A) Une conférence de Madame Anne-Lyse Levert du CSSMB traitant du Plan d'intervention, le jeudi 23 septembre 2021, à compter de 19 heures, par visio-conférence;</p> <p>B) Une conférence animée par Monsieur Dominic Haché du CSSMB traitant du passage des élèves du primaire vers le secondaire, le mercredi 2 novembre 2021, à compter de 19 heures, par visio-conférence. (CCSÉHDAA/21-06/03).</p>
<p>6.8. Méthodologie de communication aux parents d'élèves HDAA</p>	<p>Les membres du CCSÉHDAA procèdent à une réflexion visant à améliorer la communication avec les parents ainsi que la visibilité du comité. Les suggestions suivantes sont émises : remettre un pamphlet aux parents, en début d'année scolaire, leur présentant le CCSÉHDAA, sa raison d'être et ses activités; effectuer un rappel, par l'entremise de madame Levert, en septembre prochain, aux tables primaires et secondaires de ce que fait le CCSÉHDAA; profiter de la présentation de la conférence sur le Plan d'intervention, en septembre prochain, pour informer les parents au sujet du CCSÉHDAA; négocier avec les écoles afin qu'elles ajoutent une rubrique en lien avec le</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>6.9. Les élèves en bris de service</p>	<p>CCSÉHDAA et les enfants ayant des besoins particuliers (une thématique à la fois) à la correspondance qu'ils envoient aux parents; permettre aux parents d'assister aux présentations effectuées par madame Levert lors des rencontres du CCSÉHDAA; inviter les parents à assister aux séances du CCSÉHDAA lorsque celui-ci doit émettre des recommandations sur certains dossiers; déterminer des moments stratégiques pour communiquer des informations aux parents (<u>ex</u> : rencontres de parents en novembre et après la période des fêtes); revoir la lettre d'invitation pour l'AGA afin de s'assurer qu'elle est bien comprise des parents.</p> <p>Madame Levert émet le constat que certaines directions d'établissement ont une méconnaissance du CCSÉHDAA. Madame la présidente mentionne qu'une rubrique permanente d'informations relatives aux CCSÉHDAA pourrait être insérée dans le journal mensuel des écoles (<u>ex</u> : dates des rencontres du comité). Un membre soutient qu'il sera important que le CCSÉHDAA réfléchisse afin de déterminer ce qu'il désire transmettre comme information aux parents. Il déclare que trois éléments ressortent de façon globale de son analyse personnelle ce que fait le CCSÉHDAA. Il mentionne le concours du CCSÉHDAA, le pouvoir de recommandation du comité dans certains dossiers et la mine d'or d'informations qu'il représente. Un membre déclare qu'il sera important de bien identifier qui sont les élèves HDAA parce que beaucoup de parents pensent qu'il ne s'agit que des enfants fréquentant des classes spécialisées.</p> <p>Madame la présidente mentionne avoir reçu une question relative à un article ayant été publié à propos des élèves en bris de service. Madame Levert précise qu'on parlait de rupture de fonctionnement quand le CSS a reçu le document à compléter du ministère. Elle souligne que la définition de la rupture de fonctionnement est très large et ne correspond peut-être pas à ce qu'on pouvait lire dans l'article au sujet de l'élève qui n'est plus scolarisé parce qu'il ne fonctionne pas à l'école. Elle donne en exemples un élève qui n'est pas venu à l'école à cause de la COVID-19 et qui n'avait pas de billet médical, un élève décrocheur de moins de 16 ans qu'on aurait signalé et qui ne se présenterait toujours pas, un élève qui ne serait pas capable d'être scolarisé à temps plein, un élève qui serait à l'hôpital pour une raison de santé mentale ou encore un élève qui serait à la</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>maison pour raison de santé et qu'on scolariserait six heures par semaine. Madame la directrice adjointe mentionne qu'il est important d'apporter ces précisions car elles changent le portrait. S'il avait été demandé combien il y a actuellement d'élèves à la maison qui ne fréquentent plus l'école et à qui on n'offre pas de service, le portrait suivant n'aurait pas du tout été le même. Au total, au CSSMB on a 14 élèves préscolaires, 22 élèves du primaire et 33 élèves du secondaire incluant toutes les raisons évoquées. Madame Levert tient à rassurer les membres du CCSÉHDAA sur le fait que le CSSMB ne laisse pas les élèves à la maison sans scolarisation, sans moyens et sans réflexion. Ce portrait a été pris en mars ou en avril. Madame Levert indique qu'il est important de souligner qu'il est évolutif.</p> <p>Un membre demande s'il existe un mécanisme pour détecter des cas comme une mésentente entre la partie parentale et la direction, par exemple. Madame Levert mentionne qu'il s'agit d'une gestion école. Par expérience, elle a rarement vu d'absences causées par une mésentente avec des parents. Des écoles se sont dotées de systèmes pour gérer cela, particulièrement au secondaire. Pour ce qui est des écoles primaires, par contre, c'est bien souvent l'enseignant qui signale à la direction de son établissement qu'un élève s'absente et qu'il se pose des questions. Il y a une gestion interne et on sollicite la DPJ quand ça dépasse ce qu'on est habitué de voir et que cela ne se règle pas. Madame Levert ajoute qu'il n'est pas rare que la direction d'établissement contacte les directeurs adjoints de services. Il s'agit d'une gestion à la pièce.</p> <p>Madame la directrice adjointe mentionne qu'une telle situation devrait être temporaire. Il faut prendre un temps d'arrêt, réfléchir et regarder ce qu'on a mis en place. Madame Levert soutient que c'est aussi pour cette raison qu'elle a mis sur pied le continuum de services TSA. Elle indique qu'il y avait tout un continuum de services EDA qui était en soutien et seulement des conseillers pédagogiques pour les TSA. L'idée du continuum TSA était d'apporter du soutien. Il y a aussi deux TES dans cette équipe. Elle soutient qu'il est plus facile de réfléchir à une situation lorsqu'on a du recul. Un membre déclare qu'il s'agit d'une descente aux enfers pour les familles vivant de telles situations. Madame Levert souligne qu'on a en place des équipes conseils EDA et TSA. Elle confirme</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>6.10. Sondage – « Les rencontres du CCSÉHDAA pour l’année 2021-2022 : en présentiel ou en virtuel »</p>	<p>qu’il n’y a pas d’élèves à la maison présentement pour les écoles ayant contacté le CSS au sujet d’élèves en rupture.</p> <p>Madame Levert énumère les outils à venir afin de faire face à cette problématique (<u>ex</u> : formation commune pour les PSII l’an prochain, demande d’une ressource régionale pour former les gens dans les CIUSSS et les CSS, etc.). Elle indique qu’il n’y a présentement aucune situation alarmante au CSSMB bien qu’il y en ait déjà eu par le passé.</p> <p>Un membre suggère qu’une présentation du PSII soit effectuée l’an prochain et relate son expérience personnelle. Il mentionne que l’existence du Plan de service individualisé et intersectoriel doit être véhiculée. Il considère qu’il s’agit d’un sujet important dont il faut parler.</p> <p>Un sondage est mené auprès des membres du CCSÉHDAA afin de déterminer leur préférence quant au mode des séances 2021-2022. Les résultats de celui-ci révèlent que 8% des membres sont en faveur de séances présentées en mode présentiel, 15% sont en faveur de séances en mode virtuel et 77% sont en faveur d’une mode d’alternance. Madame la présidente prend note de ces résultats et souligne qu’il sera cependant nécessaire d’attendre de savoir quelles seront les directives de la Santé publique en septembre prochain. Elle souligne qu’une plus grande participation aux séances semble avoir été constatée cette année et soulève la possibilité que cette constatation ait été engendrée par la présentation de rencontres virtuelles et la présence d’un nombre accru de substituts.</p>
<p>7. Varia</p> <p>7.1. Retour en présentiel des élèves de l’école ÉVA</p>	<p>Un membre mentionne que le ministre n’a pas vraiment pris de décision au sujet des élèves ayant reçu un billet médical et que les élèves de moins de 12 ans ne seront pas vaccinés. Il soutient qu’on ne sait pas ce qui adviendra avec eux. Il se demande si le CSSMB prévoit une adaptation pour le retour en présentiel des élèves n’ayant pas été sur place à l’école depuis un an et demi et n’ayant suivi que 13 heures de cours par semaine. Madame Levert souligne qu’une rencontre au sujet du</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
7.2. Colloque de la douance	<p>retour des élèves à l'école se tiendra le 9 juin prochain. Elle invite le membre à discuter de cette question avec la directrice de l'école ÉVA qui assistera à cette réunion. Madame la directrice adjointe confirme que le CCSMB est effectivement en train de prévoir quelque chose pour les élèves qui ne pourraient pas se présenter à l'école.</p> <p>Ce sujet a été traité au point 6.1.</p> <p>Madame la présidente indique que la prochaine séance du CCSÉHDAA se tiendra le mardi 21 septembre 2021. Avant de lever la séance, madame Vassilaros remercie les membres du CCSÉHDAA ainsi que madame Levert pour leur participation constante tout au long de l'année scolaire et leur souhaite un bel été.</p>
8. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 8 juin 2021 est levée à 20 heures 44.

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>